



MASTER MANAGEMENT DE PROJET ET D'AFFAIRES DU CNAM*

*Conservatoire National des Arts et Métiers

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce Master a pour objectif de former un public de professionnels souhaitant accéder aux métiers d'assistant de projet ou chef de projet, de donner un nouvel élan à leur carrière ou désireux de renforcer leur savoir-faire en conduite de projets simples à complexes, et en pilotage de portefeuille de projets à forts enjeux stratégique, tactique, structurel, juridique, financier et commercial.

La formation vise particulièrement les filières Agri-Agro-Forêt-Bois.

DÉBOUCHÉS

→ Insertion emploi : chef de projet, manager de projet, manager d'un portefeuille de projets, responsable des opérations, directeur de Project Management Office (PMO), directeur de programme, consultant en conception et management de projet, chargé d'affaires, conseiller bancaire filière agricole et forestière, gérant d'entreprise, consultant/formateur dans les sociétés de conseil en gestion de projet...

→ Poursuite d'études : doctorat

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

Inscription sur le site Internet du Centre de formation Chateaufarine ainsi que sur trouvermonmaster.gouv.fr. La sélection se fait sur dossier et entretien. La candidature sera validée après la signature d'un contrat d'alternance.

→ Bac+3 dans un domaine de formation compatible avec la spécialité du Master : conseiller en élevage, conseiller forestier, gestion des organisations, génie civil ingénierie construction bois et autres formations sur étude de dossier.

→ Possibilité de VAP (VAP85), de VAE et de VES.

METHODES ET MOYENS

Les enseignements théoriques couplés à des mises en application en TD et TP adaptés à la coloration de la formation permettront une professionnalisation. L'Espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessibles des ressources spécifiques à ces enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

ORGANISATION DE LA FORMATION

→ La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 53 et 100% du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur.

→ Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté.

→ Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur 2 ans.

→ Rythme de l'alternance : 3 à 4 semaines en entreprise et 2 semaines en centre de formation.

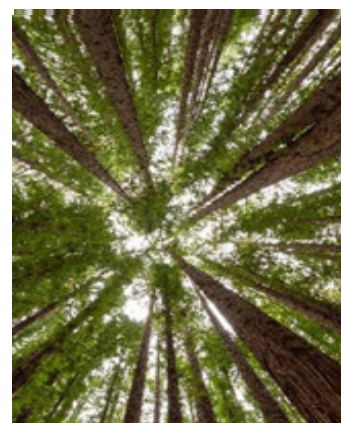
→ Début de la formation : octobre 2023, durée 2 ans soit 1060 heures de formation.

Les + de la formation :

> Tavaux dirigés spécifiquement adaptés aux filières représentées

> Une coloration « Agri-Agro-Forêt-Bois » unique en France

> Soutien du milieu socio-économique local.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Participer à l'évolution des entreprises au coeur du développement des territoires ruraux et forestiers.

